



COMPTE-RENDU

REUNION DU JEUDI 10 JANVIER 2013

Objet :

Révision simplifiée n° 5 du PLU de Villefranche de Rouergue :
- *Projet de modification de zonage du secteur « Les Cabrières »*
- *Réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées du 10/01/2013*

Etaient présents :

- **MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE**

NOM	ORGANISME
M. COMBY	Commission Urbanisme
M. N-E. SDOUR	Service Urbanisme

- **PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES OU INVITEES :**

NOM	ORGANISME
Mme C. CARRARA	DDT – Préfecture de l'Aveyron
Mme M.C. LAVIGNE	Conseil Général de l'Aveyron
M. C. HERBIN	Chambre des Métiers
M. M. CANTOS	CCI
M. T. SERIN	Commune de La Rouquette - Communauté de Communes du Villefranchois

- **ABSENTS EXCUSES :**

NOM	ORGANISME
M. S. ROQUES	Commune de Villefranche de Rouergue
Mme MARNAY	Commission Urbanisme
M. ALCOUFFE	Commune de Toulonjac
M.DATCHARRY	Commune de Savignac
M. MARTY	Commune de Martiel
M. D. LANAUD	INAO
M. P. CLARY	Conseil Régional Midi-Pyrénées
M.P. LEGRAND	Centre Régional de la Propriété Forestière
M. J. MOLIERES	Chambre d'Agriculture



- **ABSENTS NON EXCUSES :**

ORGANISME
Préfecture
Sous-Préfecture
Commune de Morlhon
Commune de Vailhourles
Commune de Maleville
Commune de Saint Rémy
Commune de Labastide l'Evêque

1) OBJET DE LA REUNION :

Cette réunion avait pour objet l'examen conjoint par les personnes publiques associées du projet de révision n° 5 du PLU de VILLEFRANCHE de ROUERGUE afin de permettre l'extension de la zone UX, à vocation industrielle, artisanale et de services.

Ce projet d'intérêt général permettra l'extension de l'activité existante et favorisera le développement économique de ce secteur et la création de plusieurs emplois.

2) DEROULEMENT DE LA REUNION :

Le Service Urbanisme présente les impacts de ce projet sur le PLU.

La modification du zonage dans ce secteur a pour conséquence :

- L'extension de la zone UX sur une superficie d'environ 10 400 m² sur les zones A et N sans leur porter atteinte.

3) LES AVIS EXPRIMES :

L'avis de la DDT :

Mme CARRARA :

- Opère quelques rappels et demande des précisions sur les modifications envisagées notamment :
 1. Sur l'identification des parcelles, qui n'apparaissent que très succinctement sur les plans fournis, et qui ne permettent pas une visualisation correcte des terrains concernés.
 - ↳ Les services de la Mairie informent de la prise en compte de cette remarque et prévoient les modifications souhaitées.



2. Sur le bilan de la révision simplifiée n°2 du PLU, qui avait pour finalité l'extension de la zone UX dans ce secteur
 - ↳ A ce jour les représentants de la Société Castes travaillent sur le projet d'extension initial (révision simplifiée n°2), tout en essayant d'y intégrer une cohérence en terme d'organisation avec la future zone à créer dans le cadre de la révision simplifiée n°5.

3. Sur l'organisation d'ensemble du secteur des « Cabrières », notamment en matière d'équipement public (capacité des réseaux, voirie etc...)
 - ↳ Les services de la Mairie informent que la société Castes englobe une grande partie de ce secteur, et que les réseaux existants sont suffisants et ont même été renforcés par la mise en place d'un dispositif de rétention des eaux pluviales (bassin). De plus et dans le cadre d'une sécurisation de ce secteur, l'implantation d'un rond point est à l'étude afin de garantir les entrées et sorties donnant sur la Route de Montauban.

4. Sur le contenu du dossier qui, selon la DDT, nécessite des précisions, notamment sur le projet d'extension envisagé (plan, surface construite etc...) et sur l'acquisition d'une partie du chemin rural bordant le futur secteur modifié.
 - ↳ A ce jour la société Castes n'a pas transmis de dossier précis sur le projet futur (demande de permis de construire ou d'aménager...). Concernant l'acquisition par l'entreprise d'une partie du chemin des Arrazats, une enquête publique a eu lieu du 12 mars 2012 au 26 mars 2012, donnant un avis favorable à la demande de déclassement de voirie communale.

4) CONCLUSION :

Il n'y a pas d'opposition soulevée sur le projet de révision simplifiée n° 5 du PLU. En tout état de cause, la procédure peut se poursuivre puisqu'il n'existe aucune objection vis-à-vis du dossier.

Le présent compte-rendu sera annexé au dit dossier conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.



**Centre Régional de la
Propriété Forestière
de Midi-Pyrénées**



Direction Générale des Services
Attributaire : *Ucpa,*
Copies :

MAIRIE de Villefranche de Rouergue
A l'attention de Monsieur le Maire
B.P 392
12203 Villefranche de Rouergue Cedex

N/Réf : 922/LA61-1/P

N/Réf : Courrier du 04/12/12

Objet : Avis sur PLU

Auzeville-Tolosane, le 17 décembre 2012

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de votre courrier, cité en référence, concernant le projet de révision simplifiée n°5 du PLU de la commune de Villefranche de Rouergue.

Je vous informe que ce plan n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

Nous avons bien pris note de votre invitation à la réunion des services associés qui aura lieu le 10 janvier 2013. Nous le regrettons vivement, mais notre emploi du temps ne nous permettra pas d'y assister. Je vous prie de bien vouloir excuser notre absence.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Directeur du C.R.P.F. Midi-Pyrénées

Pascal LEGRAND

Copie : Antenne CRPF 12



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Reçu en Mairie	
Le	19 DEC. 2012
Villefranche-de-Rouergue	

UG

Direction Générale des Services
Attributaire : urba.
Copies :

Dossier suivi par : Didier PRAT
Téléphone : 04.71.63.85.42
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 12 – DL/DP/NF - 945

Objet : Projet de révision simplifiée n° 5 du
Plan Local d'Urbanisme de la commune
de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Monsieur Le Maire
Mairie
Service Urbanisme
BP 392
12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Aurillac, le 17 décembre 2012

Monsieur Le Maire,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la réunion des services associés, pour examiner le projet de révision simplifiée n° 5 du P.L.U., qui doit avoir lieu le jeudi 10 janvier 2012 à 14 h 00 aux services techniques.

Retenus par d'autres obligations, les représentants de l'INAO d'Aurillac ne pourront y assister et vous prient de bien vouloir les excuser.

La commune de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE est incluse dans l'aire géographique de production de lait et de transformation de l'AOC fromagère "Bleu des Causses".

Compte tenu de son faible impact sur l'aire géographique de l'appellation susvisée, je vous informe que l'INAO n'émet pas d'objection à l'encontre de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur et par délégation,
Par empêchement de la Déléguée Territoriale,
L'Adjoint à la Déléguée Territoriale,

Dominique LANAUD

INAO - Unité Territoriale Centre-Ouest

SITE D'AURILLAC- VILLAGE D'ENTREPRISES
14 AVENUE DU GARRIC - 15000 AURILLAC
TEL : 04 71 63 85 42 / TELECOPIE : 04 71 63 85 43
www.inao.gouv.fr



Direction Générale des Services
Attributaire : <i>Urba.</i>
Copies :

Monsieur Serge ROQUES

Mairie
Promenade du Guiraudet
BP 392
12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX

Rodez, le 17 décembre 2012

**Service Aménagement &
Environnement**

Dossier suivi par
Annette CIGAL

N/Réf : PLAC MTT

Objet : Révision Simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme
Commune de **Villefranche de Rouergue**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis, le 12 décembre 2012, le projet de révision simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Villefranche de Rouergue**.

Siège social
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tél : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00
accueil@aveyron.chambagri.fr

L'objet de cette révision simplifiée est d'étendre la zone UX afin de permettre à une entreprise (CASTES Industries) regroupant plus de 165 salariés de se développer.

Antennes régionales

Nord Aveyron (CDANA)
Espalion

Rodez Nord (CDARN)
Onet le Château

Ségala (CDAS)
Baraqueville

Sud Aveyron (CDASA)
Vabres l'Abbaye

Villefranchois (CDAV)
Villefranche de Rouergue

Vallée de l'Aveyron
- Lévézou (CDAVAL)
Laissac

Pôle de formation
Élevage et machinisme
Villefranche de Rouergue

Ce projet d'extension de la zone UX d'une surface de 10 400 m² réalisé au détriment des zones A et N n'est pas de nature à porter atteinte à l'activité agricole.

En conséquence, nous donnons un avis favorable à cette révision simplifiée n°5.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jacques MOLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

Loi du 31/01/1924

Siret 181 200 023 00016

APE : 9411Z

www.aveyron.chambagri.fr

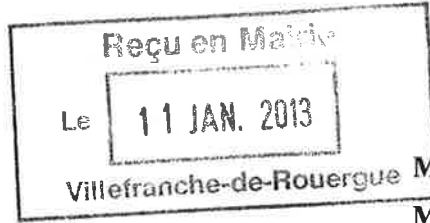
V en



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Services
Attributaire : <u>Urba.</u>
Copies :

PRÉFET DE L'AVEYRON



**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Agence Ouest

Monsieur Serge Roques

Maire de Villefranche de Rouergue

Hôtel de Ville

BP 392

12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Affaire suivie par :
Christine CARRARA
Tél : 05 65 75 49 34
Fax : 05 65 68 84 09
Courriel :
christine.carrara@aveyron.gouv.fr

Villefranche de Rouergue, le 08 janvier 2013

Monsieur le Maire,

Par courrier arrivé en sous-préfecture le 12 décembre 2012, vous m'avez transmis le dossier de révision simplifiée n°5 de votre plan local d'urbanisme qui sera présenté lors de la réunion des personnes publiques associées du 10 janvier 2013.

L'objet de cette révision est de permettre l'extension de la zone Ux au lieu-dit « Les Cabrières » sur environ 10 000 m².

Tout d'abord, nous mesurons l'enjeu économique lié au développement de la société CASTES Industrie et nous partageons largement votre volonté de soutenir les entreprises locales.

Néanmoins, la révision simplifiée n°2 de votre PLU, approuvée par délibération du Conseil municipal du 22 juin 2011, avait également pour objet de permettre l'extension de la zone Ux (environ 3 300m²) au bénéfice de cette même société.

C'est pourquoi, il me paraît opportun de faire le bilan de la révision simplifiée n°2. Dans quelle condition le projet d'extension présenté a été réalisé ? La gestion du foncier a-t-elle été faite dans une logique d'économie d'espace ? L'extension de la zone Ux a-t-elle généré des problèmes de gestion du voisinage, de circulation ou de desserte ?

La révision simplifiée n°5 présente un nouveau zonage, évalue très opportunément les incidences sur l'environnement, l'activité agricole et l'habitat. Elle pourrait également présenter le projet détaillé de l'entreprise, analyser sa compatibilité avec le règlement de la zone Ux et organiser l'aménagement de l'ensemble du secteur des Cabrières y compris en matière d'équipement public (voirie, capacité des réseaux, ...). En particulier la présence d'un bâtiment d'élevage à proximité génère un périmètre de protection. Le rapport de présentation de la révision simplifiée n°5 devrait mentionner les éventuels impacts, voire leur absence sur le projet d'extension envisagé par la Société CASTES Industries.

Telles sont nos observations sur le fond de votre révision simplifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de l'Agence Ouest

Jean-Claude LEZE

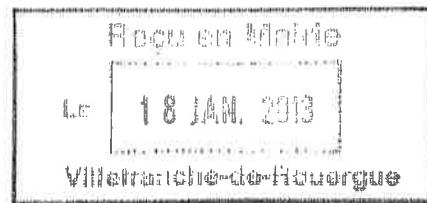
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'AVEYRON

RODEZ, LE 11 JAN. 2013

Direction Générale des Services

Attributaire : Urba.

Copies :



Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le dossier de révision simplifiée n° 5 du PLU de votre commune, dont l'examen conjoint aura lieu lors d'une réunion prévue en mairie le 10 janvier 2013.

Cette procédure porte sur l'extension de la zone d'activités du secteur des « Cabrières » par l'ouverture à l'urbanisation de trois parcelles actuellement classées en zone A et N, afin de pouvoir autoriser le développement économique d'une activité existante.

Ce secteur est desservi par une voirie communale via la RD 911.

Ce dossier ne soulève pas d'observation particulière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

J. Luche

Jean-Claude LUCHE

J. Luche

Monsieur Serge ROQUES
Maire de Villefranche de Rouergue
12203 VILLEFRANCHE de ROUERQUE



VILLEFRANCHE
DE ROUERGUE

Le 04 Décembre 2012

SERVICE URBANISME

Recommandé avec Accusé de Réception

Affaire suivie par : **M. SDOUR N.**
☎ **05.65.65.22.50**

Monsieur le Maire
Commune de Savignac
12200 Savignac

Objet : Projet de révision simplifiée n° 5 du PLU.

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier, pour concertation et avis, le projet de révision simplifiée n° 5 en cours du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villefranche de Rouergue.

Suivant la procédure, je vous convie à participer à la réunion des services associés pour examiner ce projet, qui aura lieu le **JEUDI 10 JANVIER 2013 à 14 H 00 aux Services Techniques** – Place Bernard Lhez.

Je vous souhaite bonne réception et vous prie de croire, ***Monsieur le Maire,*** à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Reçu de bien vouloir
à la Commune de
Savignac

 **LE MAIRE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE,
CONSEILLER REGIONAL DE MIDI-PYRENEES,**

S. ROQUES.



MAIRIE
DE
TOULONJAC
12200

Téléphone : 05 65 45 11 97
Télécopie : 05 65 45 63 84
toulonjac@wanadoo.fr

Monsieur le Maire de TOULONJAC

à

MAIRIE DE VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Service Urbanisme

à l'attention de M. N.SDOUR

B.P 392
12203 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX

Toulonjac, le 15 janvier 2013

Nos réf. : J.L.A /N° 2/ 2013

OBJET : Projet de révision simplifiée n° 5 du P.L.U

Monsieur,

J'ai bien reçu votre dossier de concertation relatif à la révision simplifiée n° 5 du P.L.U de la Commune de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE ;

Comme convenu lors de notre entretien du 09 janvier 2013, je vous confirme, après examen du dossier ; ne pas avoir d'observations particulières sur la révision projetée et l'émission d'un avis favorable à la poursuite de la procédure.

Veuillez croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire



J.L. ALCOUFFE